



Strasbourg, 3 décembre 2021

CAHAI(2021)13rev

COMITÉ AD HOC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAHAI)

6^{ème} réunion

Strasbourg, 30 Novembre – 2 Décembre 2021

Réunion par visioconférence – Plateforme KUDO

RAPPORT DE RÉUNION ABRÉGÉ ET LISTE DES DÉCISIONS

Préparé par le Secrétariat du CAHAI

Liste des points abordés lors de la réunion et des décisions prises

- Le Comité Ad hoc sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (CAHAI) tenant sa 6^e et dernière réunion plénière, en format hybride, du 30 novembre au 2 décembre 2021, a décidé :

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion.

- De prendre note des remarques liminaires du Président, M. Gregor Strojín (Slovénie) et de la Vice-Présidente, Mme Peggy Valcke (Belgique).
- De prendre note des mots d'ouverture de M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information et de la lutte contre la criminalité, et de Mme Claudia Luciani, Directrice, Dignité humaine, égalité et gouvernance, Conseil de l'Europe.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux.

- D'adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour. Information par le président et le Secrétariat.

- De prendre note des informations fournies par le Président et le Secrétariat concernant l'organisation de la réunion et les étapes procédurales concernant la soumission au Comité des Ministres du document sur les « Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit » une fois qu'il aura été adopté.

Point 4 de l'ordre du jour. Présentation des Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit.

- De prendre note de la présentation par les co-présidents du CAHAI-LFG, Mme Peggy Valcke (Belgique) et M. Riccardo Villa (Italie), et du CAHAI-PDG, M. Wolfgang Teves (Allemagne) et M. Zoltan Turbek (Hongrie) du document sur « les Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit ».

Point 5 de l'ordre du jour. Discours introductif.

- De prendre note du discours introductif du Professeur Stuart Russell, Université de Californie, Berkeley.

- De remercier chaleureusement le Professeur Russell pour son discours stimulant et inspirant.

Point 6 de l'ordre du jour. Finalisation et adoption des Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit.

- D'examiner et d'adopter, comme nécessaire, le document sur « les Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit ».
- D'adopter à l'unanimité le document susmentionné.
- De charger le Secrétariat de soumettre le document adopté au Comité des Ministres pour un examen ultérieur.
- De prendre note de la déclaration faite par la Fédération de Russie concernant les chapitres XII et XIII du document susmentionné.

Point 7 de l'ordre du jour. Information par la Hongrie sur la conférence internationale sur « Les défis actuels et futurs des politiques coordonnées en matière de réglementation de l'IA » (26 octobre 2021).

- De prendre note des informations fournies par M. Zoltán Turbék (Hongrie), sur la Conférence sur « Les défis actuels et futurs des politiques coordonnées en matière de réglementation de l'IA » coorganisée le 26 octobre 2021 par la Présidence hongroise du Comité des Ministres et le Conseil de l'Europe.

Point 8 de l'ordre du jour. Legs du CAHAI

- De prendre note de la présentation du Secrétariat concernant la manière la plus appropriée de conserver les travaux produits par le Comité tout au long de son mandat.
- De charger le Secrétariat d'assurer la transmission au CAI et aux autres organes pertinents du Conseil de l'Europe, en tant que de besoin, des travaux produits par les groupes de travail du CAHAI. Toutefois, ces travaux ne seront pas rendus accessibles au grand public. Les travaux déjà publics devraient, dans la mesure du possible, être maintenus sur le site internet du Conseil de l'Europe.

Point 9 de l'ordre du jour. Adoption du rapport abrégé

- D'adopter le rapport de réunion abrégé et la liste des décisions.

Point 10 de l'ordre du jour. Toute autre question

- De prendre note de l'intervention d'AlgorithmWatch, de la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales du Conseil de l'Europe, de Global Partners Digital et de Homo Digitalis.
- De prendre note des interventions d'Andorre, de la Fédération de Russie, du Royaume Uni, du représentant du T-PD, et de la représentante du Conseil mixte sur la jeunesse.

Point 11 de l'ordre du jour. Remarque de clôture

- De prendre note des remarques de clôture de Mme Luciani et M. Kleijssen.
- De prendre note des remarques de clôture du Président et de la Vice-Présidente.
- De remercier le président, M. Gregor Strojín (Slovénie), et la Vice-Présidente, Mme Peggy Valcke (Belgique), pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli en organisant les travaux du Comité et en veillant à l'accomplissement de ses tâches telles que définies par le Comité des Ministres.
- De remercier l'experte indépendante, Mme Nathalie Smuha, pour sa contribution significative aux travaux du Comité.

ANNEXE I – DECLARATION DE LA FEDERATION DE RUSSIE

With regard to Chapters XII and XIII of the Elements, the Russian Federation stated that for the sake of ensuring consistency and avoiding fragmentation provisions of these chapters should be interpreted in line with the relevant provisions of Chapters I-XI; furthermore, since the use of AI in the public sector is already intended to be covered by the future transversal legally binding instrument, the need for an additional instrument in this field is not evident.

ANNEXE II – ORDRE DU JOUR ET ORDRE DES TRAVAUX

Mardi, 30 novembre 2021		
Heure	Référence du document	Point de l'ordre du jour
9h30		1. Ouverture de la réunion <ul style="list-style-type: none"> • M. Gregor Stojin, Président du CAHAI • Mme Peggy Valcke, Vice-Présidente du CAHAI • M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - lutte contre la criminalité, Conseil de l'Europe • Mme Claudia Luciani, Directrice, Direction de la Dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Conseil de l'Europe
10h00	CAHAI(2021)OJ3	2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
10h15		3. Information par le Président et le Secrétariat
10h45	CAHAI(2021)09 CAHAI-LFG(2021)PV5 CAHAI-PDG(2021)PV4	4. Présentation des Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit
12h00		<i>Pause déjeuner</i>
14h30		5. Discours introductif
15h00		6. Finalisation et adoption des Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit.
17h00		Clôture du premier jour
Mercredi, 1 décembre 2021		
9h30		[6. Finalisation et adoption des Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit : Suite]
12h00		<i>Pause déjeuner</i>
14h30		[6. Finalisation et adoption des Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit : Suite]

17h00		Clôture de la deuxième journée
-------	--	---------------------------------------

Jeudi, 2 décembre 2021		
09h30		[6. Finalisation et adoption des Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondés sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit : Suite]
12h00		<i>Pause déjeuner</i>
14h30		7. Information par la Hongrie sur la conférence internationale sur « Les défis actuels et futurs des politiques coordonnées en matière de réglementation de l'IA » (26 octobre 2021)
14h45	CAHAI(2021)11	8. Legs du CAHAI
15h00		9. Adoption du rapport abrégé
16h00		10. Toute autre question
16h30		11. Remarques de clôture
17h00		Fin de la réunion